

A l'origine, les organismes de réanimation et de transfusion des troupes de libération :

Le service central de transfusion-réanimation des armées est issu d'une structure mixte, civile et militaire, implantée dans l'hôpital Saint-Antoine à Paris. Cette structure est elle-même née de la fusion des Organismes militaires de Réanimation et de Transfusion (ORT) n° 1 et n° 2 avec le service de transfusion civil préexistant. Ils assuraient le soutien transfusionnel des troupes venant d'Afrique du Nord pour libérer la France.

Dès 1942, l'objectif des ORT, structures mobiles militaires issues des premiers centres de transfusions créés à Fez, Casablanca, Alger... était de fournir aux troupes du sang et du plasma pendant les batailles de libération de la France. Ces unités mobiles étaient également capables de collecter du sang total et de le mettre à disposition immédiatement. Elles ont ainsi promu une conception nouvelle de la prise en charge des blessés par les premiers réanimateurs-transfuseurs qui intervenaient dans un bloc de réanimation-transfusion-déchocage, accolé au bloc de triage et au bloc opératoire, dans les formations recevant des blessés de l'avant. Une nouvelle discipline était née : la réanimation-transfusion.

Ainsi en 1942, la transfusion à l'avant est la 1^{ère} arme efficace contre le choc traumatique. Le médecin général Jean Julliard partira de Fez pour suivre les unités de la campagne d'Italie et les approvisionner en sang jusqu'à Paris. En parallèle, il établit les premières techniques de séparation et de conservation du sang par le froid.

Après cette phase initiale, le Service central de transfusion-réanimation (SCTRA) militaire est établi à Clamart dans deux pavillons de l'hôpital Percy, selon une note du Gouvernement Provisoire de la République Française en date du 12 novembre 1945.

Évolution de l'établissement sur le site de l'hôpital Percy à Clamart

En 1955, le SCTRA passe sous la tutelle de la direction des écoles et des hôpitaux d'instruction. Il devient alors le Centre de transfusion et de réanimation de l'armée (CTRA).

En 1962, il adopte une composante recherche en intégrant le Centre de recherche du service de santé des armées dont il devient la division d'hémobiologie.

En 1972, le CTRA se sépare de la réanimation et devient le Centre de transfusion sanguine des armées "Jean Julliard" (CTSA). Le centre se voit de nouveau rattaché à la Direction des approvisionnements et établissements centraux (DAEC) pour ses activités de production, son administration et ses moyens de fonctionnement. Pour les questions techniques liées à ses activités de recherche, il dépend de la sous-direction Action scientifique et technique de la direction centrale du service de santé des armées. Sa mission principale est toujours l'approvisionnement des troupes en opérations à laquelle sont associées les missions d'un laboratoire spécialisé en hémobiologie et de recherche.

Le 27 mai 1992, le ministre de la Santé et de l'Action humanitaire présente un projet de réforme de la transfusion sanguine française, concrétisé par une loi relative à la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament. Cette loi instaure l'Agence française du sang comme coordonnateur et contrôleur de l'activité de transfusion sanguine. Elle prévoit aussi que les produits stables préparés par fractionnement du plasma constituent des médicaments dérivés du sang et, de ce fait, régis par l'Agence du médicament. Le CTSA Jean-Julliard, comme les autres Etablissements de Transfusion Sanguine, perd alors ses activités de fractionnement du plasma. Dans le même temps, les activités de préparation et de qualification des dons sont centralisées sur le site de Clamart et les antennes de transfusion sanguine implantées dans les hôpitaux d'instruction des armées Robert Picqué à Bordeaux et Sainte-Anne à Toulon fusionnent avec la structure clamartoise dans un ensemble unique qui se voit rattaché à la Direction centrale du service de santé des armées le 21 février 1996.

En 2000, le CTSA de Clamart emménage dans un nouveau bâtiment spécialement conçu pour ses activités, construit sur le site de Percy.

En 2002, le CTSA a été certifié ISO 9001-2000.